**BLABLACAR DAILY : Le co-voiturage devient gratuit sur la Brie des Rivières et Châteaux !**

À compter de septembre 2024, **la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux lance un partenariat afin d’encourager les automobilistes du territoire à partager leurs trajets du quotidien** avec l’application BlaBlaCar Daily. Grâce au financement d’Île de France Mobilités dans la région, les conducteurs recevront au minimum 2 € à chaque covoiturage et le trajet est gratuit pour les passagers.

**Un engagement majeur auprès de vous !**

Alors que la hausse des prix de l’énergie pèse sur les budgets des ménages, ce soutien est essentiel dans une région où l’usage de la voiture est prédominant pour se rendre au travail. En effet, en Seine-et-Marne près de 62 % des actifs se rendent au travail en voiture.

Ainsi, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s’appuie sur le partenariat en place entre BlaBlaCar Daily et Île de France Mobilités, et sur un réseau déjà existant avec plus de 608 000 trajets réalisés à l’échelle régionale en 2023.

**Comment ça fonctionne ?**

**1 –** Les passagers et conducteurs **téléchargent l’application BlaBlaCar Daily** et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.

**2 –** L’application met en contact les membres qui empruntent **le même itinéraire aux mêmes horaires.** Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

3 – **Le conducteur reçoit une compensation** de 2 € à 8 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue.

**Pour les passagers, le trajet est gratuit grâce au soutien d’Île de France Mobilités.**

En signant ce partenariat, **BlablaCar Daily garantit au passager un retour au domicile** en cas d’annulation de dernière minute du trajet retour par le conducteur ou la conductrice.

*Exemples d’économies réalisées par les conducteurs*

●            Évry-Grégy-sur-Yerre > Coubert (7 km): le conducteur reçoit 2 €  et le passager ne paie rien  grâce au soutien d’Île de France Mobilités.

●            Le Chatelet-en-Brie > Guignes (19 km): le conducteur reçoit 2,40 € et le passager ne paie rien  grâce au soutien d’Île de France Mobilités.

●            Évry-Grégy-sur-Yerre, > Pamfou (33 km) : le conducteur reçoit 3,80€ et le passager ne paie rien  grâce au soutien d’Île de France Mobilités.

**Un avantage notable pour les conducteurs**

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également recevoir la « Prime Covoiturage de 100€ » mise en place en janvier 2023 dans la cadre du plan national du covoiturage du quotidien. Les conducteurs peuvent en bénéficier en partageant pour la première fois dix trajets domicile-travail sur l’application BlaBlaCar Daily. Après quelques vérifications, la plateforme reverse la prime de 100€ directement sur le compte en banque du conducteur, en plus des économies déjà réalisées en covoiturant.